



## Concours : Le je(u) des sentiments

en lien avec la pièce *Je marche dans la nuit par un chemin mauvais* d'Ahmed Madani

Vous avez choisi d'étudier *Je marche dans la nuit par un chemin mauvais* durant l'année scolaire 2021-2022 ? Proposez à votre classe un projet pédagogique stimulant autour de l'œuvre.

**Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 3 janvier 2022**, participez à notre concours et gagnez la possibilité d'échanger avec **Ahmed Madani** sur son œuvre, sur le théâtre et la mise en scène.

### 1. Société organisatrice

« Les Ateliers d'Actes Sud » est le nom de la collection parascolaire des Éditions Actes Sud.

Actes Sud, Société anonyme à directoire, au capital social de 5 614 760,00 €, immatriculée au RCS de Tarascon 340 883 974, dont le siège social est situé 47 Rue du Docteur Fanton 13200 Arles Cedex (ci-après « l'éditeur », « Les Ateliers d'Actes Sud » ou la « Société Organisatrice »), organise un concours gratuit sans obligation d'achat du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 3 janvier 2022. Ce dernier est nommé : « Le je(u) des sentiments ».

### 2. Descriptif du concours

Avec votre classe, travaillez l'interprétation scénique et l'expression écrite en vous appuyant sur *Je marche dans la nuit par un chemin mauvais*.

Pour cela, réalisez deux sujets parmi les trois qui sont proposés ci-dessous, en traitant :

- **AU CHOIX**, l'un des deux sujets de la catégorie « jeu » (A ou B)
- **ET** le sujet de la catégorie « écriture » (C)

Envoyez les deux meilleures productions de la classe (une production pour la catégorie « jeu » et une production pour la catégorie « écriture ») à la collection « Les Ateliers d'Actes Sud » (voir ci-après « Modalités de participation »).

Seules deux productions par classe participante seront acceptées.

#### CATÉGORIE « JEU » (UN SUJET AU CHOIX : A OU B)

##### Sujet A. JOUER LA TENSION

Les élèves interprètent en entier le tableau 6 intitulé « Silence » de *Je marche dans la nuit par un chemin mauvais*. Filmez leur prestation.

##### Consignes

- Le **nombre d'élèves jouant la scène est libre** (deux élèves, plusieurs groupes de deux élèves travaillant la scène en relais...).
- La mise en scène et le jeu sont soignés et **cohérents avec l'œuvre**.

##### Quelques astuces

- Invitez vos élèves à réfléchir à ce que doit raconter cette scène muette : quels sentiments y sont exprimés ? Que doit ressentir et comprendre le spectateur ?
- Proposez-leur d'imaginer la dynamique de jeu des personnages (leurs gestes, leurs mouvements, leurs placements et déplacements) en s'aidant des didascalies rédigées par Ahmed Madani et d'inventer d'autres « situations » traduisant la tension qui règne entre Pierre et Gus.
- Incitez-les à penser à l'espace qu'ils peuvent utiliser pour se produire et aux accessoires dont ils auront besoin.

## RÈGLEMENT

### Sujet B. METTRE EN VOIX LES SENTIMENTS

Les élèves mettent en voix de façon originale le tableau 19 intitulé « Paroles dans la nuit », de « Papa rappelle-toi » à « et je n'arrêterai pas de t'aimer ». Filmez leur prestation.

#### Consignes

- La mise en voix consiste en une **lecture expressive doublée d'une mise en espace** (minimale mais réfléchie) des intervenants ou lecteurs.
- Le **nombre d'intervenants est libre**.
- L'interprétation doit être soignée et **cohérente avec l'œuvre**.

#### Quelques astuces

- Invitez vos élèves à analyser les différents sentiments exprimés par Gus dans sa tirade et à déterminer le(s) ton(s), le(s) rythme(s), le(s) volume de voix qui conviennent à leur traduction.
- Proposez-leur de réfléchir à la répartition de la parole et aux différents dispositifs d'énonciation possibles : en relais, en chœur, par groupes...
- Enfin, incitez-les à penser à leur placement en fonction de l'effet recherché sur le spectateur : face au public ? En cercle ? Dans la salle ? Les personnages donnant voix à Gus entourant celui qui interprète son père ? Etc.

### CATÉGORIE « ÉCRITURE » (1 SUJET IMPOSÉ)

### Sujet C. ÉCRIRE LA JOIE

Proposez à vos élèves d'écrire la tirade que pourrait prononcer Gus, face à son père, après la mort de Pierre. À l'inverse de la scène 8 dans laquelle Gus, face à Pierre, exprime avec violence sa colère et son rejet du monde, le texte produit traduira le regain d'intérêt du jeune homme pour la vie. Rendant hommage à ce que son grand-père lui a appris, Gus manifestera aussi sa joie d'avoir retrouvé son père.

#### Consignes

Dactylographié, votre texte n'excédera pas deux pages (format Word, police 12, interlignage 1,5). Inspiré du « style » de Gus (répétitions, énumérations et anaphores, phrases courtes...), il rendra compte de votre sensibilité à l'écriture d'Ahmed Madani, ainsi que de votre connaissance de la pièce et du personnage.

## 3. Modalités de participation

Ce concours est annoncé dans le mailing envoyé dans les collèges en mai 2021 ainsi que sur le site de la collection « Les Ateliers d'Actes Sud » à la page « concours », [lesateliersactessud.fr/concours-college/](https://lesateliersactessud.fr/concours-college/).

Ce concours est exclusivement ouvert à **toute personne physique majeure enseignant le français aux classes de collège de France métropolitaine, de Corse et des DOM-COM**.

La participation au concours implique pour toute classe participante (élèves et professeurs) l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

**Pour participer à ce concours, le professeur respecte le calendrier suivant :**

**1. Avant le 31 octobre 2021, 23h59** : le professeur complète le formulaire d'inscription au concours accessible *via* le bouton « Participer » sur la page dédiée au concours sur le site de la collection, [lesateliersactessud.fr/concours-college/](https://lesateliersactessud.fr/concours-college/).

**2. Avant le 3 janvier 2022, 23h59** : le professeur envoie un mail à l'adresse [concours.lesateliers@actes-sud.fr](mailto:concours.lesateliers@actes-sud.fr), avec le contenu suivant :

- Le titre du concours auquel il inscrit sa classe
- Son nom, son prénom
- Le nom et l'adresse de l'établissement de la classe participante
- Le nom de la classe participante (exemple 3<sup>e</sup> B) et le nombre d'élèves qui la composent
- La vidéo réalisée par la classe participante *via* un [lien de téléchargement](#) fourni dans le corps du mail (voir le tutoriel donné dans les « outils » en bas de la page « concours » du site de la collection « Les Ateliers d'Actes Sud », [lesateliersactessud.fr/concours-college/](https://lesateliersactessud.fr/concours-college/)) **ET** la production écrite de sa classe attachée en pièce jointe au mail.

## RÈGLEMENT

**Par l'envoi de cet e-mail, le professeur participant confirme :**

- Qu'il accepte le règlement présent du concours.
- Qu'il a obtenu l'autorisation datée et signée des représentants légaux de tous les élèves mineurs apparaissant sur la vidéo et l'autorisation datée et signée de tous les élèves majeurs apparaissant sur la même vidéo **pour l'envoi** de celle-ci aux éditions Actes Sud, ainsi que **pour sa diffusion** sur le site Web [lesateliersactessud.fr](http://lesateliersactessud.fr) et *via* d'éventuelles newsletters de la collection, si ladite vidéo fait partie des contributions lauréates.
- Qu'il a obtenu l'autorisation datée et signée des représentants légaux de tous les élèves mineurs et l'autorisation signée de tous les élèves majeurs **pour l'envoi** aux éditions Actes Sud de la production écrite dont ils sont les auteurs, ainsi que **pour sa diffusion** sur le site Web [lesateliersactessud.fr](http://lesateliersactessud.fr) et *via* d'éventuelles newsletters de la collection, si la production écrite fait partie des contributions lauréates.

Le professeur qui envoie la vidéo et la production écrite s'engage sur l'honneur à avoir obtenu ces autorisations avant l'envoi à l'éditeur. Des modèles d'autorisations sont téléchargeables dans les outils fournis en bas des pages « concours » du site des « Ateliers d'Actes Sud », [lesateliersactessud.fr/concours-college/](http://lesateliersactessud.fr/concours-college/) (autorisations de droit à l'image et droit d'auteur).

L'éditeur, dont la responsabilité est engagée par la diffusion de la vidéo et de la production écrite (sur son site et/ou *via* ses newsletters), demandera à recevoir ces autorisations **aux seules classes distinguées par le jury**, avant publication du palmarès. Seul le modèle d'autorisation fourni sur le site sera alors accepté. Et seule la réception des autorisations complètes pour la vidéo et pour la production écrite validera le palmarès.

**Un professeur qui souhaite inscrire plusieurs de ses classes de collège devra renseigner un bulletin d'inscription par classe et envoyer les contributions de chacune de ses classes dans des mails distincts.**

Les candidatures des enseignants participants qui auront été envoyées après les délais impartis, ci-avant mentionnés, seront exclues du concours.

## 4. Sélection des classes gagnantes

**Le 31 mars 2022**, le jury du concours composé de représentants de la collection des « Ateliers d'Actes Sud » établira un classement des meilleures contributions. Les trois premières recevront un prix : premier prix pour la meilleure contribution ; deuxième prix pour la deuxième meilleure contribution ; troisième prix pour la troisième meilleure contribution.

**Les critères de sélection** seront :

- Le respect des consignes énoncées aux articles ci-avant mentionnés
- La qualité des contributions
- La pertinence et l'originalité des contributions au regard de *Je marche dans la nuit par un chemin mauvais*, d'Ahmed Madani

Les classes gagnantes seront désignées après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant et au regard des critères de sélection. Le professeur dont la classe sera lauréate sera contacté par courrier électronique par l'éditeur. L'enseignant participant s'engage à remettre l'ensemble des autorisations datées et signées, telles que mentionnées en article 3 du règlement, dans la semaine suivant l'envoi de ce courrier électronique. En l'absence de cette remise, il sera considéré comme ayant renoncé à son gain, qui reviendra à la classe située juste après-elle dans le classement établi par le jury, décalant de ce fait l'attribution des autres prix (si le professeur de la classe ayant réalisé la première contribution ne remettait pas l'ensemble des autorisations datées et signées dans le délai imparti, le premier prix serait attribué à la deuxième meilleure contribution, et ainsi de suite).

Les contributions ainsi distinguées seront publiées sur le site de la collection [lesateliersactessud.fr](http://lesateliersactessud.fr).

- **Les classes ayant gagné le premier et deuxième prix** échangeront chacune séparément avec Ahmed Madani le temps d'une rencontre privilégiée (modalités précisées ci-après).
- **La classe ayant gagné le troisième prix** recevra, pour chacun des élèves, un autre titre de la collection « Les Ateliers d'Actes Sud », à choisir dans son catalogue.

**Les modalités des rencontres récompensant les deux meilleures contributions** seront les suivantes :

- Elles se dérouleront entre le **18 avril et le 6 juillet 2022**, sous réserve d'un accord de calendrier trouvé par les éditions Actes Sud entre la classe et Ahmed Madani.
- Ces rencontres pourront se dérouler de deux manières, selon le contexte sanitaire et les contraintes de l'intervenant :
  - o En présentiel dans les établissements (rencontre de 2 h environ) ; le déplacement d'Ahmed Madani sera pris en charge par les éditions Actes Sud.
  - o En visioconférence (rencontre d'1 h environ) ; le lien de connexion à la visioconférence sera fourni par les éditions Actes Sud.

### 5. Limitation de responsabilité

La responsabilité de l'éditeur ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption de fonctionnement, empêchant l'accès au Site ou à une de ses fonctionnalités.

La Société Organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, d'interrompre ou de proroger le concours, ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement (les classes participantes, par l'intermédiaire de leur professeur, seront prévenues par courriel). Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement du concours.

### 6. Données personnelles

La communication de données personnelles par le participant, lors de sa participation au concours, vaut consentement et donne lieu à la réalisation par la Société Organisatrice, ou par ses prestataires techniques, d'un fichier regroupant lesdites données aux fins du bon déroulement et de la promotion du concours ainsi que l'attribution des lots.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques.

Les données personnelles du participant pourront être communiquées à toutes autorités judiciaires ou administratives compétentes qui en feraient la demande.

Les données personnelles du participant sont conservées pour la seule durée de gestion et de la communication du concours et sont par la suite supprimées, dans un délai maximum de 3 ans à compter du dernier contact avec ce dernier.

Pour toute question sur cette politique de confidentialité ou sur le traitement de vos données personnelles, nous vous prions de contacter notre Délégué à la Protection des Données personnelles (DPO) à l'adresse suivante : ACTES SUD, à l'attention du Délégué à la protection, Place Nina-Berberova BP 90038, 13633 Arles cedex, ou à l'adresse mail suivante : [dpo@actes-sud.fr](mailto:dpo@actes-sud.fr)

La Société Organisatrice prend les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel du participant en vue de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération et accès non autorisés.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, et au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles ; tout participant peut retirer son consentement et exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, mises à jours, de suppression, et de limitation du traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données personnelles, en s'adressant sa demande à : [dpo@actes-sud.fr](mailto:dpo@actes-sud.fr)

Cette demande doit être signée par le participant et/ou les représentants légaux des participants mineurs et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du participant en cours de validité ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression ou d'opposition de leurs données personnelles avant la fin du concours seront réputées renoncer à leur participation et donc à celle de leur classe.

### 7. Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Actes Sud, service des droits, 23 Place Nina Berberova, 13200 Arles, et au plus tard 31 jours après la date limite de participation au concours tel qu'indiqué au présent règlement, donc avant le jeudi 3 février 2022. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.